



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 60157

Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le statut des médecins du travail dans les hôpitaux. Ceux-ci, en effet, n'entrent pas dans la catégorie des praticiens hospitaliers. Ce sont de simples contractuels, parfois même vacataires, qui émargent au budget comme « personnel non médical ». Le « protocole Aubry », datant de mars 2000, avait rangé la médecine du travail des hôpitaux dans les mesures immédiates. Cependant, à l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise afin d'améliorer le statut de ces médecins. Compte tenu du rôle primordial de la médecine du travail en matière de prévention, il lui demande quelles mesures il entend prendre, et quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mattei](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60157

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2229

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)